



Déclaration orale

Pré-session EPU sur la Côte d'Ivoire

Genève, le 29 août 2024

Forum Des ONG Et Associations D'aide A L'enfance en Difficultés

Excellence mesdames et messieurs,

Je me nôme Louise Monguiro, représentant le Forum des ONG, Je m'exprime au nom du groupe de travail des Organisations de la Société Civile pour les droits de l'enfant en Côte d'Ivoire pour l'Examen Périodique Universel (EPU). Le Forum des ONG, créé en 1996, regroupe 70 membres actifs et vise à garantir les droits de l'enfant en Côte d'Ivoire. Le rapport présenté a été élaboré de manière participative à Abidjan et dans quatre régions, avec la consultation de 134 représentants, dont 20 enfants, issus de 100 OSC et d'institutions indépendantes et étatiques. La présentation se concentre sur quatre thèmes : l'éducation, l'exploitation sexuelle et économique, l'impact de l'environnement numérique et du changement climatique, et la santé.

I- Education

Lors de son passage à l'EPU en mai 2019, la Côte d'ivoire a reçu des recommandations relatives à l'éducation gravitant autour de l'accès à l'éducation et le maintien de la jeune fille à l'école.

Nous saluons les états généraux de l'éducation nationale Ivoirienne, le renforcement du système scolaire avec la construction et la réhabilitation d'infrastructures scolaires, le recrutement de personnels soutenu par la mise en place d'écoles passerelles et des cours d'alphabétisation ainsi que l'amélioration du cadre normatif à travers la loi 2021-893, le décrets n°2014-290 et l'arrêté n°0031/MENET-FP/DELC.

Cependant, certaines politiques de développement en Côte d'Ivoire ont un impact négatif sur l'éducation. En février 2024, un programme de démolition a laissé 1880 élèves du secondaire et 600 élèves du primaire sans école. Les établissements publics manquent d'infrastructures adaptées pour les enfants en situation de handicap, ce qui limite l'accès inclusif. De plus, l'éducation souffre de l'absence de matériels didactiques, d'un nombre insuffisant d'enseignants, de l'insuffisance des infrastructures et du surpeuplement des classes (en moyenne 80 élèves par classe contre 30 à 33 recommandés par l'UNESCO). Les changements fréquents de programmes pédagogiques et de manuels, ainsi que les frais annexes non contrôlés, aggravent l'abandon scolaire, surtout pour les enfants de familles démunies. La drogue est également un problème majeur dans les écoles.

La scolarisation des jeunes filles est entravée par des facteurs socio-culturels, y compris la non-déclaration à la naissance et un nombre alarmant de grossesses en cours de scolarité (3580 cas en 2022-2023 et 4581 cas en 2024). Les causes de ce phénomène incluent l'éloignement des écoles, la pauvreté et la démission parentale.



Nous appelons donc l'Etat de :

- ✓ **Accélérer la promotion des mécanismes adaptés par la formation des étudiants des institutions pédagogiques sur les besoins spécifiques des enfants, la prévention des abus sexuels et la santé procréative tout en fournir aux écoles des kits d'hygiène menstruelle, des rampes, des latrines et des équipements adaptés, et assurer leur entretien régulier ;**
- ✓ **Appliquer la distribution des kits scolaires pour les élèves des écoles publiques et privées, et garantir l'effectivité des cantines scolaires dans les écoles primaires et secondaires publiques.**
- ✓ **Assurer l'application de la circulaire N°276/MENA/DPFC du 31 juillet 2023, lutter contre les frais annexes et mettre en place des moyens de coercition contre tout contrevenant, et uniformiser les manuels scolaires sur une période minimale de cinq ans dans tous les établissements scolaires ;**
- ✓ **Combattre la drogue en milieu scolaire par la création de ligne verte avec la collaboration de la brigade anti-drogue, la mise en place des cellules d'informations, de sensibilisation et d'une brigade de surveillance en collaboration avec la police ;**
- ✓ **Intensifier les campagnes de sensibilisation sur les grossesses en cours de scolarité, encourager l'implication des parents dans le suivi scolaire, et rendre inclusif le report de scolarité pour les filles et les garçons, avec des sessions de rattrapage pour les élèves indisponibles ou empêchés.**

II- Exploitation sexuelle et économique ; Trafic et Traite ; Servitude domestique ; Pires formes de Travail des enfants.

En réponse aux recommandations de 2019, l'État de Côte d'Ivoire a créé plusieurs institutions et mécanismes pour lutter contre le travail et l'exploitation des enfants (CNS, CIM, CNLTP, SOSTECI, DLTE), en collaboration avec certaines organisations de la société civile (OSC). Le code du travail régule l'âge d'apprentissage et de travail des mineurs, et le code pénal punit sévèrement le proxénétisme, la prostitution infantile et les relations sexuelles avec des mineurs. De plus, deux lignes vertes gratuites (Allô 116 et 1308) et une application mobile "Allô 116" ont été mises en place pour signaler les violations des droits de l'enfant.

Cependant, les services fournis ne traitent pas suffisamment la traite et l'exploitation des enfants, souvent confondues avec les pires formes de travail des enfants. Les efforts se concentrent principalement sur la culture du cacao, négligeant d'autres secteurs. La porosité des frontières, le caractère clandestin du trafic, la corruption et les faibles moyens de l'État compliquent la maîtrise des flux transfrontaliers et la poursuite des trafiquants. Les OSC signalent une recrudescence de



l'exploitation des enfants en ligne, échappant au contrôle du gouvernement et des parents. De plus, les OSC locales spécialisées dans la prise en charge des enfants sont souvent défavorisées lors des opportunités de financement.

Nous recommandons donc à l'Etat de Côte d'Ivoire de ;

- ✓ **Renforcer l'école des parents pour les sensibiliser sur leurs responsabilités et les conséquences de l'exploitation des enfants, tout en informant les enfants sur leurs droits et responsabilités.**
- ✓ **Appuyer les organisations de la société civile (OSC) qui gèrent des centres de transit et fournissent des services spécialisés pour les enfants victimes de traite et d'exploitation, et augmenter la construction de centres de transit avec des ressources adéquates.**
- ✓ **Étendre les actions contre les pires formes de travail des enfants dans les secteurs miniers, l'hévéa, le palmier à huile, l'anacarde, les marchés, les ménages, le transport, l'école et le tourisme.**
- ✓ **Insérer systématiquement les enfants sortis du système scolaire dans les écoles de la deuxième chance ;**
- ✓ **Associer dès le départ les OSC dans la chaîne d'action de lutte contre le travail et l'exploitation des enfants, y compris dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et politiques.**

III- Impact de l'Environnement Numérique et le Changement Climatique.

Lors du dernier Examen Périodique Universel (EPU), la Côte d'Ivoire a reçu des recommandations de l'île Fidji pour intégrer les changements climatiques dans la planification et la budgétisation à tous les niveaux.

En réponse, la Côte d'Ivoire a adapté son cadre juridique et ses politiques, notamment avec l'adoption du Code forestier de 2019 et du nouveau code de l'environnement de 2023, qui inclut les droits de l'enfant. Des structures de gestion de l'environnement (ANAGED, ONEP, ONAD) ont été créées pour cibler les droits de l'enfant dans le secteur des entreprises. L'intégration des questions environnementales dans les programmes éducatifs est également saluée.

Malgré les mesures en place, l'utilisation du mercure dans l'orpillage clandestin menace la sécurité alimentaire dans plusieurs régions. Dans le secteur minier formel, certaines communautés se plaignent de la mauvaise gestion des ressources mise à disposition par les entreprises extractives. La pollution et les rejets de déchets industriels affectent la santé des enfants, notamment dans les zones industrielles et en bordure de lagunes. Une enquête à San-Pedro révèle que la pollution de l'air cause des maladies respiratoires chez les enfants. Au titre du changement climatique notons une augmentation des décès liés aux inondations et une avancée de la sécheresse dans le nord, impactant gravement l'agriculture. Les enfants sont insuffisamment informés sur le changement climatique et ne sont pas impliqués dans les politiques environnementales.



Au regard de ces préoccupations susmentionnées nous recommandons à l'Etat de Côte d'Ivoire de :

- ✓ **Exiger des entreprises qu'elles incluent des plans pour remédier aux impacts de leurs activités sur les droits de l'enfant.**
- ✓ **Appliquer des mesures législatives pour encadrer l'orpaillage, interdire les constructions d'habitats près des usines, sensibiliser sur l'utilisation des produits phytosanitaires et la gestion des déchets, et améliorer les dispositifs de ramassage.**
- ✓ **Mener des actions de sensibilisation sur les enjeux climatiques et la responsabilité environnementales auprès des enfants et des communautés, et intensifier les programmes de reboisement avec le soutien de l'ANADER et des OSC.**
- ✓ **Mettre en place une politique d'urgence pour protéger les enfants lors des catastrophes naturelles.**
- ✓ **Capaciter les OSC sur les risques environnementaux et appliquer les dispositions du Code de l'environnement.**

Bien qu'aucune recommandation n'ait été adressée à la Côte d'Ivoire en 2019 concernant l'impact de l'environnement numérique, il est observé une forte addiction des moins de 18 ans aux téléphones sans contrôle parental. Cette addiction expose les enfants à des risques pour leur santé, ainsi qu'à la violence, l'exploitation économique et sexuelle en ligne, les abus, la vente, la traite, les enlèvements et le recrutement dans des activités criminelles. Les réseaux sociaux ont également un impact négatif sur le comportement de certains adolescents et jeunes.

Nous appelons donc l'Etat à

- ✓ **Mener des campagnes pour sensibiliser aux effets néfastes des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des écrans, et promouvoir les bonnes pratiques auprès des enfants.**
- ✓ **Assurer le suivi strict de l'interdiction des téléphones en classe.**
- ✓ **Renforcer les capacités des parents à appliquer le contrôle parental sur les téléphones des enfants.**

IV- Santé

En réponse aux recommandations de la Palestine, de la Chine, des Philippines et de la Serbie concernant la santé pour tous, la santé maternelle et infantile, la Côte d'Ivoire a pris plusieurs mesures. Cela inclut le décret N°2019-498 du 12 juin 2019 sur la gratuité ciblée, l'adoption du plan national de développement sanitaire 2021-2025, la mise en place d'un programme élargi de vaccination, et des efforts pour construire, réhabiliter et équiper les infrastructures sanitaires. La



Côte d'Ivoire a également pris des mesures pour accélérer la mise en œuvre de la couverture maladie universelle (CMU). Les actions liées à la santé reproductive sont partiellement saluées.

Le système de santé en Côte d'Ivoire est jugé insuffisant, avec un budget de 4,5 % en 2024, bien en dessous des 15 % recommandés par la déclaration d'Abuja. La couverture vaccinale infantile est faible, avec seulement 19 % des enfants de 12 à 24 mois ayant reçu tous les vaccins recommandés par l'OMS. La mortalité infantile reste élevée, avec plus de 7000 décès d'enfants de moins de 5 ans dus à des maladies évitables, en raison du manque d'accès à l'eau potable, d'un assainissement inadéquat, et de l'insuffisance des infrastructures sanitaires et du personnel de santé (8 pour 10 000 habitants contre 23 recommandés par l'OMS). Le taux de mortalité maternelle est de 385 pour 10000 naissances en 2021. La Couverture Maladie Universelle et la gratuité ciblée ne sont pas effectives, et certains établissements sanitaires pratiquent la marchandisation des services, avec un mauvais accueil et traitement des patients. La communication sur la santé procréative est également faible, et la planification familiale est peu respectée (30% en 2020, 23,3% en 2021 et 22,9 % en 2022) en raison des barrières socioculturelles.

En considérant ce qui précède, nous demandons à l'Etat de Côte d'Ivoire de :

- ✓ **Opérationnaliser la Couverture Maladie Universelle (CMU) en facilitant l'accès aux médicaments et réduire les cotisations pour les familles pauvres ou nombreuses.**
- ✓ **Investir davantage dans la nutrition et la vaccination notamment étendre les programmes de nutrition et de vaccination pour les enfants jusqu'à 5 ans, en augmentant le nombre de vaccins obligatoires de 8 à 12.**
- ✓ **Renforcer les infrastructures et le personnel en construisant davantage de centres de santé, améliorer la formation et la qualité des services.**
- ✓ **Assurer des soins prénataux et néonataux de qualité surtout en zones rurales et périurbaines, rendre effective la Gratuité Ciblée, fournir des kits d'accouchement, pratiquer les soins essentiels du nouveau-né (comme les soins mère kangourou), lutter contre la marchandisation des services et assurer l'hygiène dans tous les établissements sanitaires.**